

## Marchés publics ONCFS - Avis de consultation

En tant qu'établissement public administratif, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est soumis aux règles de l'achat public ([Code des marchés publics](#)) pour satisfaire ses besoins en matière de fournitures, de services et de travaux.

À cet effet, l'établissement est amené à passer des marchés publics au moyen de procédures adaptées qu'il définit ou de procédures formalisées du type de l'appel d'offres régies par le code des marchés publics.

**Consulter les annonces des marchés publics de l'ONCFS** sur [le site de l'ADEMA](#)

**Consulter les annonces de marchés publics** sur [le site Bulletin officiel des annonces des marchés publics \(BOAMP\)](#)

[Liste des marchés conclus par l'ONCFS en 2009](#)

[Liste des marchés conclus par l'ONCFS en 2010](#)